



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

## AVIS PUBLIC

### RÉSUMÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 1653-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME

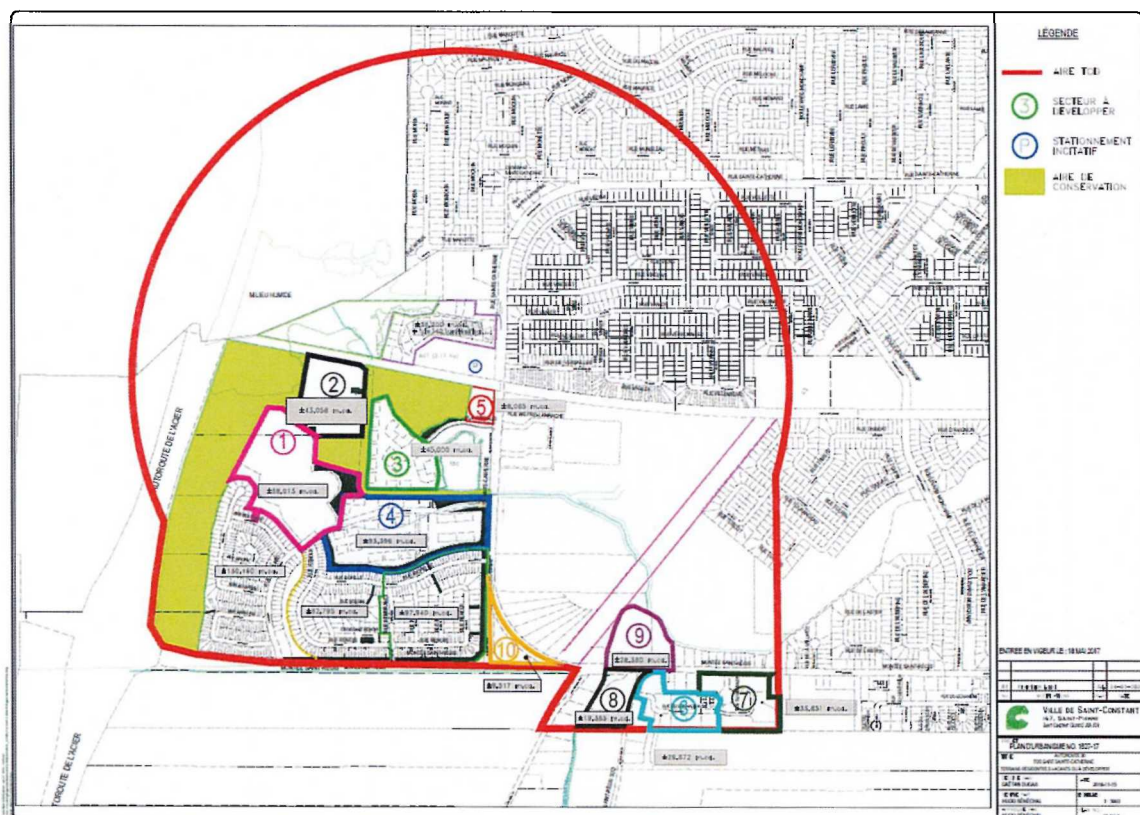
AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 21 juillet 2020, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le **règlement numéro 1653-20 modifiant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1527-17 concernant la mise à jour de la description du secteur de la gare Sainte-Catherine, la correction d'une zone inondable et la modification des densités prévues dans les secteurs à développer et à redévelopper.**

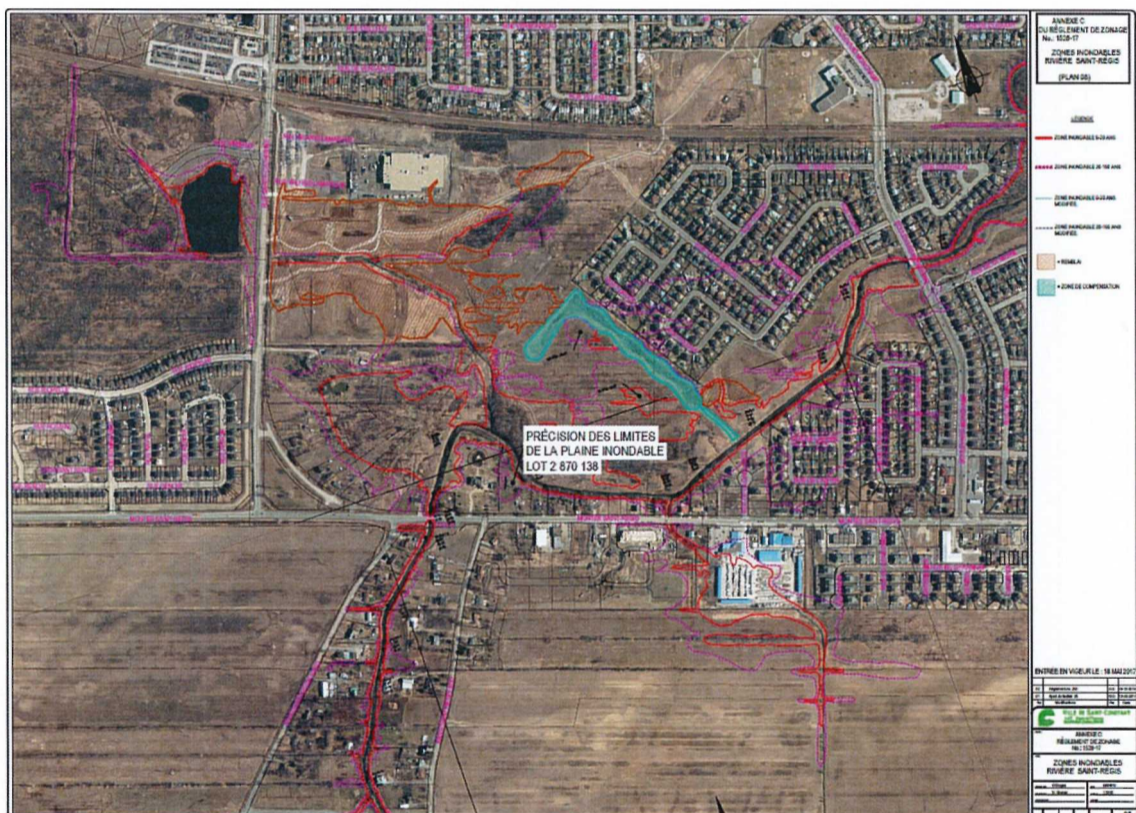
Ce règlement est entré en vigueur le 3 septembre 2020, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Roussillon. Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications apportées au plan d'urbanisme.

### RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objet :

- De modifier les densités prévues pour les terrains à développer et à redévelopper du secteur de l'aire TOD de la gare Sainte-Catherine;
- De définir le secteur de l'aire TOD de la gare Sainte-Catherine comme secteur central;
- D'ajouter un feuillet 11.18 illustrant les précisions des limites de la plaine inondable du lot 2 870 138 du cadastre du Québec à l'annexe B du règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1527-17;
- De modifier le plan 08 illustrant les zones inondables de la rivière Saint-Régis de l'annexe C du règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 1527-17, le tout tel qu'illustré aux croquis ci-dessous.





Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent règlement est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au [www.saint-constant.ca](http://www.saint-constant.ca) dans la section « Avis publics » et fait suite au présent avis.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 22 septembre 2020

Me Sophie Laflamme, greffière, DGA, OMA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe